

2008/272 - Désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Lyon (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

La Ville de Lyon est membre de droit de cette association, le Maire de Lyon ou son représentant en assurant la Présidence.

Dans le collège des membres de droit, la Ville de Lyon doit désigner 6 représentants pour siéger au Conseil d'Administration et les Conseils des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements désigneront 1 représentant de leur arrondissement respectif.

Je vous propose les candidatures suivantes pour le Conseil municipal :

- **Anne Sophie CONDEMINÉ**
- **Sylvie GUILLAUME**
- **Louis LEVEQUE**
- **Najat VALLAUD-BELKACEM**
- **Guylaine GOUZOU-TESTUD**
- **Laurence BALAS**

Y-a-t'il d'autres candidatures ?

(Adopté.)